

Rapport du Président

Commission Permanente du
jeudi 18 décembre 2008

Service instructeur
Médiathèque Départementale

N° CP-2008-14-7-1

Service consulté
Direction de l'Architecture

Adoption du programme permettant le choix d'un maître d'œuvre pour la construction de la médiathèque du Sundgau

Résumé : A la suite de la mission confiée au Cabinet ABCD, le programme pour la construction de la médiathèque du Sundgau est maintenant achevé. Il vous est demandé d'adopter ce programme qui permettra d'organiser le concours pour le choix du maître d'œuvre.

Exerçant sa compétence obligatoire en matière de lecture publique, issue de la loi de décentralisation de 1982, l'Assemblée Départementale a adopté en 2003 un Schéma de réorganisation et de développement de la lecture publique (rapport n° 2003/II-704, séance publique du 20 juin 2003), qui prévoit notamment l'ouverture d'un site secondaire de la médiathèque départementale dans le Sundgau. Cette décision est confirmée par le rapport du budget primitif 2008 de la médiathèque départementale (N° 2008/I-7^e/02 en date des 13 et 14 décembre 2007).

En accord avec la Communauté de Communes d'Altkirch, ce site accueillera aussi directement le public de ce secteur géographique, en échange d'une participation de la Communauté de Communes à hauteur de 25 % aux frais de fonctionnement et de la mise à disposition d'un terrain pour la construction de cet équipement.

Objectifs de la médiathèque du Sundgau

Dans le cadre du projet pour le Haut-Rhin, il s'agit, à travers ce site secondaire de la médiathèque départementale, de structurer l'offre de lecture publique, peu développée dans ce secteur. La localisation dans le sud du département permettra de desservir plus efficacement et à moindre coût les communes puisque 2 médiabus y seront décentralisés.

La présence d'un équipement ouvert au public permettra à la médiathèque départementale de développer les missions actuellement indispensables de médiation et d'animation culturelle, pour attirer vers la lecture et la culture des publics exclus, fragiles ou peu sensibilisés à la nécessité d'une formation tout au long de la vie. Il permettra aussi de développer des actions en direction de la jeunesse, et ce dès le plus jeune âge, pour donner à tous l'accès à un monde du savoir de plus en plus développé.

Rappel des exigences du cahier des charges

Les demandes détaillées dans l'appel d'offres ayant abouti au choix du programmiste, sont rappelées ci-dessous.

L'équipement devra :

- proposer à la population du Sundgau une offre de lecture publique actualisée et susceptible d'évolution rapide dans un bâtiment dont la flexibilité sera un maître-mot ;
- la médiathèque devra proposer l'information et la culture sur tous supports imprimés, audio-visuels, numériques ;
- elle permettra la rencontre des publics avec et autour de la culture, grâce à la présence d'espaces de convivialité et de salles multimodales et une conception architecturale à la fois novatrice et rassurante ;
- grâce à un équipement technique de pointe (automates de prêt, équipement RFID des documents...), elle facilitera son usage par le personnel et le public, y compris en dehors des heures d'ouverture ;
- elle facilitera la desserte des villages par médiabus par une organisation adéquate du bâtiment, permettant les mouvements aisés des véhicules et leur chargement facile ;
- la recherche d'un fonctionnement optimal entre la mission accueil sur place et la mission desserte du réseau devra être prioritaire ;
- le bâtiment, de par son organisation fonctionnelle, la présence des technologies de pointe en matière de médiathèques, mais aussi les choix en matière de qualité environnementale et d'économie d'énergie, sera un modèle pour d'autres bibliothèques à construire dans le département.

Le programme

Le programme qui vous est soumis précise le contexte en matière de lecture sur le territoire du Sundgau, définit le projet et ses ambitions, analyse les contraintes du site proposé, détaille les exigences techniques inhérentes à ce projet de médiathèque, et présente le programme architectural général et détaillé.

Afin de remplir ses missions, et de répondre à l'attente des publics, l'établissement réunit

- des espaces de mise en valeur des collections, livres, CD, DVD ;
- des espaces d'accueil, conviviaux et attrayants, y compris un lieu de lecture de la presse ;
- des espaces de travail, notamment pour les jeunes lycéens et étudiants ;
- un vaste espace pour les petits où l'approche culturelle pourra être ludique ;
- des espaces de formation, notamment à l'utilisation d'Internet, mais aussi à l'attention des responsables de petites bibliothèques du secteur ;
- un parcours d'exposition intégré à la zone d'accueil ;
- une salle d'animation culturelle permettant d'accueillir écrivains, conférenciers, conteurs et petits spectacles mettant la lecture et la culture en valeur ;
- un garage assez vaste pour accueillir 2 médiabus et 1 véhicule de service ;
- une réserve permettant d'alimenter tous les soirs les médiabus au retour de leur tournée ;
- des espaces de travail interne.

Pour rationaliser les coûts de maintenance et de fonctionnement, il est demandé un bâtiment intégrant des cibles HQE ainsi qu'une option BBC (bâtiment basse consommation).

Le programme proposé, validé par le comité de pilotage, après un travail en commun ayant permis de réduire sensiblement les surfaces et les coûts initialement proposés par le programmiste, prévoit une surface globale de 1 551 m² utiles pour une collection de 76 350 documents répartis entre le magasin des médiabus et les espaces de consultation publics.

Coûts de l'équipement

Le coût des travaux (aléas et imprévus compris) s'élève à **3 565 000 euros HT**, auxquels s'ajoute le coût de l'équipement mobilier et informatique pour un montant estimé à **690 000 euros HT**.

La DRAC, représentée au Comité de pilotage par la Conseillère pour le livre et la lecture, pourrait participer à hauteur de 20% environ au coût des travaux.

Par ailleurs, la fermeture de l'annexe actuelle de Soultz permettra de faire l'économie d'un loyer annuel de 17 500 euros, et des frais de fonctionnement y afférent. Le redéploiement des bibliobus permettra une économie sensible de carburant, en diminuant le nombre de kilomètres parcourus.

Au coût des travaux s'ajoutent les surcoûts liés au terrain, qui seront chiffrés par le maître d'œuvre, et qui devront être pris en charge par la Communauté de Communes d'Altkirch.

L'opération sera confiée à un maître d'œuvre extérieur, recruté selon la procédure du concours restreint, telle que prévue à l'article 74 du Code des Marchés Publics.

Le jury de sélection, composé conformément aux exigences de ce même Code, proposera le lauréat parmi les 4 équipes de concepteurs sélectionnées. L'indemnité à verser à chaque équipe ayant remis une proposition conforme au programme de l'opération pourrait être fixée à 18 000 €/HT maximum, soit 21 528 €/TTC.

Enfin, je vous précise que le Comité de pilotage, dans sa réunion du 17 novembre 2008, a validé le programme définitif de ce projet de construction établi par la société ABCD.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver le document programme établi par la société ABCD pour la construction de la Médiathèque du Sundgau, tel que déposé sur le bureau de votre Assemblée ;
- de décider de la faisabilité technique et financière de cette opération ;
- d'autoriser le lancement du concours en vue de désigner le maître d'œuvre lauréat chargé de la mise en œuvre du programme de construction de la Médiathèque du Sundgau ;
- de déterminer l'estimation globale prévisionnelle de l'opération (valeur fin d'opération) à 5 958 000 €/HT (7 125 768 €/TTC) répartie comme suit : travaux (dont aléas et imprévus) 3 565 000 €/HT, prestations intellectuelles et assurances : 874 000 €/HT, équipement mobilier et informatique : 690 000 €/HT, divers (révision de prix, études préalables, insertion) : 829 000 €/HT, en sachant que l'AP nécessaire au lancement de cette opération peut être dégagée au sein du programme D032/2008 et qu'une AP de 2 870 000 € et un Crédit de Paiement de 70 000 € sont proposés dans le cadre du vote du budget primitif 2009 sur le programme D132/2009 – opération 2007-D132-648-1, le complément fera l'objet d'une inscription ultérieure ;
- d'approuver le versement d'une indemnité de 18 000 €/HT maximum (21 528 €/TTC) à chacune des 4 équipes retenues ayant fourni des prestations conformes au programme de l'opération ;
- d'autoriser le Président du Conseil Général à souscrire le(s) marché(s) nécessaire(s) ainsi que tout document s'y rapportant après mise en œuvre de la (des) consultation(s) y afférente(s) ;

- d'autoriser le Président du Conseil Général à prendre toute décision, concernant l'exécution (notamment sous-traitance, avenant sans incidence financière positive, prolongation des délais, décision de poursuivre, ...) et le règlement du (des) marché(s) nécessaire(s), conformément aux dispositions régissant les marchés publics lorsque les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with the letters 'u' and 'n' written below the vertical line.

Charles BUTTNER